



DIM
Case postale 3918
1211 Genève 3

N/réf. : MIK/cgs

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 16 MAI 2011
Séance CA du: 25 MAI 2011
Décision:
A traiter par:
Copies: 5 CA Secrétariat CT

Madame la Maire
de la Ville de Genève
Sandrine SALERNO
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

Genève, le 12 mai 2011

**Concerne : prestation de serment des Conseillers municipaux
nomination des membres des commissions**

Madame la Maire,

Les élections du Conseil municipal étant aujourd'hui achevées, vous êtes invitée à convoquer les membres du Conseil municipal de votre commune pour sa séance d'installation le

lundi 6 juin 2011

conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010. L'ordre du jour de cette séance comportera les points suivants :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011;
2. prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge;
3. élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge);
4. nomination des diverses commissions.

Pour la commission de réclamation, prévue à l'art. 312 de la loi sur les contributions publiques que vous trouverez en annexe, les personnes désignées doivent être choisies parmi les citoyens éligibles au Conseil municipal et ne pas avoir dépassé l'âge de 75 ans révolus, conformément à l'art. 2 du règlement concernant les membres des commissions officielles.

Les procès-verbaux relatifs à la prestation de serment et à la nomination des membres des diverses commissions, sur extraits séparés du registre des délibérations, ainsi que le formulaire pour la désignation de la commission de réclamation joint au présent courrier, devront être transmis au service de surveillance des communes, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Service de surveillance des communes (tél. : 022 546 72 40) se tient à votre disposition, en cas de nécessité, notamment pour toute information complémentaire concernant cette séance d'installation.

Veillez croire, Madame la Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle Künzler

Annexes : - Arrêté du 13 avril 2011
- Formulaire "Commission de réclamation"